

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
17/05/2022

Dossier complet le :  
17/05/2022

N° d'enregistrement :  
2022-6161

### 1. Intitulé du projet

Création d'une réserve d'irrigation

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GAEC du Moutier

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

PAILLAT Antonin

RCS / SIRET

3 8 4 | 6 7 7 | 4 7 2 | 0 0 0 1 9

Forme juridique

GAEC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
16 : projet hydraulique agricole y compris projet d'irrigation et drainage de terres - 16c : Prélèvement en ZRE	16a : projet > 100 ha irrigué : Non concerné (parcelles irrigables environ 40ha) 16b : impact sur une zone humide > 1ha : Non concerné 16c : Prélèvement > 8 m3/h en ZRE : Concerné Le volume sera inclus dans le plan de répartition de l'OUGC : EPMP) Projet soumis à déclaration loi sur l'eau (rubrique 3.2.3.0) Travaux nécessitant un permis d'aménager

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une réserve d'irrigation.

Des affouillements et exhaussements de sol seront réalisés pour la création de la réserve.

La réserve sera alimentée par collecte d'eaux issues de terres agricoles drainées et d'eaux de ruissellement du versant.

L'alimentation se fera uniquement en période hivernale.

Un réseau d'irrigation composé de canalisations de distribution et d'une station de pompage seront mis en place ne parallèle de la création de la réserve.

## 4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre d'un projet d'installation au sein du GAEC, le troupeau de chèvre sera agrandi. Le projet de réserve d'irrigation a pour objectif de sécuriser la production et la qualité alimentaire du bétail.

Le GAEC envisage, par la suite, la mise en place de culture spécialisées et notamment de semences, en fonction du volume d'eau restant disponible.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

En amont du chantier Enedis déplacera la ligne électrique haute tension existante

- Amené du matériel
- Implantation
- Décapage de la terre végétale sur l'emprise de la réserve : stockage temporaire en cordon pour réutilisation ultérieure en parement externe
- Terrassement de la tranchée d'ancrage qui assure le maintien de la digue et l'étanchéité
- Terrassement et pose de la conduite de vidange-prélèvement et du regard à vannes
- Terrassement (déblai, remblai, compactage) des digues et du fond de forme
- Empierrement de la crête de digue
- Reprise de la terre végétale pour réalisation du parement externe
- Création du local technique
- Pose des canalisations de distribution
- Remise en état du site
- Repli du matériel

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Remplissage de la réserve entre le 1er novembre et le 31 mars, par collecte des eaux de drainage et de ruissellement du bassin versant.

A partir de mai, irrigation en fonction des besoins des cultures.

Surveillance approfondie lors de la première mise en eaux de la réserve

Entretien courant de la réserve et ses abords (fauche)

Surveillance de routine

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la loi sur l'eau : rubrique 3.2.3.0 plan d'eau < 3ha déclaration; rubrique 3.3.1.0 zone humide non concerné (pas de zone humide à l'emprise de la réserve); rubrique 3.2.5.0 barrage non concerné (volume hors sol < 50000m<sup>3</sup>); rubrique 1.3.1.0 prélèvement non concerné (le prélèvement sera inclus dans le plan annuel de répartition du marais poitevin).

Permis d'aménager au titre du Code de l'Urbanisme, esquisse réalisée à ce stade, porte sur une surface de de terrassement (affouillement et exhaussement) supérieur à 2 ha.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie d'emprise du projet (terrassement)	27 755m <sup>2</sup>
Volume utile	50 070 m <sup>3</sup>
Surface en eau	20 775m <sup>2</sup>
Hauteur de digue maximale	4,02 m
Longueur totale de digue	595 m
Linéaire de canalisation (distribution)	1270 m
Ces valeurs sont issues d'une esquisse, les valeurs définitives seront déterminées par l'étude technique	

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-dit : Le Moutier  
Commune: 85570 Marsais Sainte  
Radegonde

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 0 ° 5 2 ' 5 1 " N Lat. 4 6 ° 3 2 ' 1 " O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type II Bocage est bois entre la forêt de Vouvant et le sud de Chantonay est à 630 m à l'ouest du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation retenue pour la réserve et le réseau de distribution n'impactent pas de zone humide délimité dans le cadre de l'inventaire communal. La parcelle d'implantation a fait l'objet d'une délimitation : aucune zone humide n'a été identifiée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tout le bassin de la Vendée est en ZRE. Un volume hivernal est possible sur la station hydrométrique de Longèves. Les prélèvements sont gérés par l'OUGC (Etablissement Public du Marais Poitevin). Une demande sera faite annuellement par le pétitionnaire pour l'attribution du volume
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les périmètre de protection du captage de St Martin des Fontaines sont à plus de 715 m des parcelles d'implantation. Le projet n'est pas concernée par l'aire d'alimentation de ce captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZCS(FR5202002) Cavité à chiroptères de St Michel le Cloucq et Pissotte est à plus de 6,3 km du site en projet La ZPS (FR5410100) et ZSC (Fr5200659) Marais poitevin se situent à plus 7 km du site en projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Collecte des eaux de drainage agricole et de ruissellement du bassin versant en période hivernale (1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars), à hauteur de 50070m <sup>3</sup> . La réserve sera totalement déconnectée en dehors de cette période.  Après demande du pétitionnaire, un volume d'eau sera attribué par l'OUGC (EPMP).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude technique sera établie de sorte à obtenir l'équilibre déblai/remblai. Il n'y aura donc pas d'excédent de matériaux
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude technique cherchera l'équilibre déblai/remblai.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend en compte les éléments naturels environnants : projet implanté sur une parcelle cultivée. Le projet n'impacte pas de zone humide, ni de haie, ni d'arbre isolé, ni le petit bois présent au sud-est du site en projet. Tous les habitats à la périphérie de la parcelle seront préservés. Un fossé de contournement sera créé pour assurer la transparence hydraulique de la réserve en période d'étiage.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 6,3 km du premier site Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de la réserve engendre la suppression de terres agricoles, sur environ 2,7ha. Toutefois, le projet à une vocation agricole : irrigation des cultures. L'irrigation permettra de sécuriser l'alimentation et la qualité nutritive du bétail de l'exploitation agricole.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un canalisation de transport de gaz traverse la commune. Le projet est à plus de 750 m de cette canalisation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aléa retrait-gonflement des argiles : moyen Une cavité souterraine sur la commun, située à plus de 2,6 km du site en projet Risque sismique : modéré (3) Radon
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic ne sera augmenté que temporairement lors de la phase chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, le chantier occasionnera du bruit lié aux engins de chantier. Ce sont des nuisances temporaires. Les travaux seront réalisés aux heures ouvrables. Les réglementations sonores seront respectées.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux (terrassement) pourra engendrer des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le trop-plein éventuel sera dirigé vers le milieu naturel.</p> <p>Aucune vidange n'est prévue, l'eau étant utilisée pour l'irrigation des parcelles. Les opérations de maintenance seront prévues en fin de campagne d'irrigation.</p> <p>Si une vidange devait se faire, elle respecterait la réglementation en vigueur.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site patrimonial remarquable, ni dans le périmètre d'un monument historique, ni en zone de présomption de prescription archéologique. Aucune entité archéologique n'est recensée sur le site en projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle en projet est cultivée. La SAU sera diminuée de l'emprise du projet, environ 2,7 ha. Toutefois, l'irrigation permettra de sécuriser l'alimentation et la qualité de l'alimentation du bétail de l'exploitation.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet se situe à proximité de la réserve de substitution de Marsais Ste Radegonde (réserve prévue dans le Contrat Territorial de Gestion Quantitative de la Vendée 2013-2017). Cette réserve, autorisée, est alimentée par prélèvement en eau superficielle. Le projet sera alimenté par collecte d'eaux de drainage et de ruissellement. Le prélèvement se cumule à tous les prélèvements d'eaux du versant. Le versant de la Vendée dispose de volume d'eau disponible.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le site ne présente pas de sensibilité environnementale particulière et se situe dans un secteur voué à l'agriculture. Il ne présente pas de richesse écologique particulière et les zones naturelles alentours (petit bois, haies) sont préservées. Les nuisances sonores et vibrations proviendront de la phase travaux. Le projet fait l'objet d'une déclaration loi sur l'eau et d'un permis d'aménager qui traiteront des différents impacts sur l'environnement (alimentation du plan d'eau, impact sur le milieu, sécurité de l'ouvrage, impact des travaux...) et le paysage.

Le projet ne rentre pas dans la classification des barrages (rubrique 3.2.5.0 du code de l'environnement).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre d'un projet d'installation au sein du GAEC, le troupeau de chèvre sera agrandi. Le projet a pour objectif de sécuriser la production et la qualité alimentaire du bétail. La réserve sera alimentée par des eaux de drainage et de ruissellement. Le volume d'eau sera attribué par l'Etablissement Public du Marais poitevin (OUGC). Des volumes d'eau sont toujours disponibles sur le bassin de la Vendée. Le dossier d'incidences loi sur l'eau démontrera la compatibilité avec le SDAGE et le SAGE.

Le site en projet a fait l'objet d'une visite des services de la DDTM.

Le principal impact est lié à l'alimentation de la réserve, ce dernier est déjà intégré globalement dans le bassin versant et le projet étant soumis à déclaration loi sur l'eau, une étude d'impact ne semble pas nécessaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Plan du réseau de distribution (irrigation) Annexe 8 : Pré étude de la Chambre d'agriculture Annexe 9 : Etude de remplissage Annexe 10 : Diagnostic zone humide

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Marsais Sainte Radegonde

le, 12 - 05 - 2022

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus